

LES ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION D'OUVERTURE

LE TREPORT, 4 mai 2010

Ce texte résume les enseignements de la réunion d'ouverture du débat public sur le projet de parc éolien en mer. Il a été soumis aux commentaires des internautes jusqu'au 20 mai 2010.

La réunion a accueilli 220 participants : élus, institutionnels, représentants des pêcheurs, habitants, membres d'associations. 239 internautes ont suivi tout ou partie du débat.

Cette réunion est cadencée en deux temps suivis de débats :

- Présentation du cadre législatif et réglementaire de l'éolien en mer
- Présentation de son projet par La Compagnie du Vent

Le Maire du Tréport, Alain Longuent, souhaite la bienvenue aux nombreux participants. Il redit l'opposition farouche de sa ville à ce projet. Soucieux de la démocratie et de la bonne tenue de ce débat, il met à disposition les moyens d'accueil du Tréport.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat. Il indique le dispositif d'information mis en place et demande aux participants de signaler à la Commission toute faille dans la distribution en boîtes aux lettres afin de corriger d'éventuels manques.

La temporalité du débat

Alors que l'Assemblée Nationale débat du Grenelle II, certains participants estiment prématuré le débat sur le projet des Deux Côtes ; d'autres, tel Planète Eolienne, qu'il arrive à point nommé pour éclairer celui des députés. Le président de la Commission rappelle que tous les délais de la loi de février 2002 sont strictement respectés dans l'organisation de ce débat public.

Des objectifs de développement durable

Les perspectives de consommation et de production d'énergie sont présentées par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement Durable et des scénarios alternatifs sont exposés par le CLER (Comité de Liaison des Énergies

Renouvelables) ; ces deux présentations ne font pas l'objet d'un véritable échange avec le public.

Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement Durable présente le contexte dans lequel doit s'inscrire l'effort français : porter à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale, programmer les investissements nécessaires à la production de 6 000 MW par l'éolien en mer d'ici 2020.

Ses ingénieurs ont expliqué que

- la concertation sur les zones propices à l'éolien en mer était sur le point d'aboutir : à ce jour, on peut seulement dire que la Manche est une zone techniquement favorable ; une nouvelle consultation de tous les acteurs permettra de transformer ces zones techniquement favorables en zones propices, le cas échéant.
- dans ces choix, la sécurité maritime est prioritaire
- les nouveaux appels d'offre – prévus à la fin de 2010 - porteront à la fois sur les conditions techniques et sur les conditions économiques des projets, notamment le coût de vente du kilowattheure.
- pour que puisse se développer une filière industrielle de l'éolien et donner aux industries une réelle visibilité, l'État a programmé les investissements en plusieurs tranches annuelles (la 1ère sera de 2500 MW).
- la loi prévoit la constitution de garanties financières qui couvrent le démantèlement total de chaque éolienne.

Le Directeur du CLER insiste sur l'intérêt économique des énergies renouvelables qui créent localement de l'emploi et des ressources, contrairement aux énergies fossiles importées.

La fiscalité représente 12 879 € par MW installé (soit pour ce projet dans sa version « large » 8,5 millions d'€) dont la moitié va aux communes concernées par l'impact visuel du projet, l'autre moitié étant gérée par le Conseil Général du département de raccordement au bénéfice des activités de pêche et de plaisance.

Un projet soutenu par les institutions régionales

La Région Picardie et la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand-Picard encouragent le projet des Deux Côtes dans le cadre d'un développement économique qui permette aux entreprises de se diversifier et apporte des retombées bénéfiques en terme d'emploi et de développement, à condition de respecter les enjeux et de veiller à la concertation entre toutes les parties. Le Conseil Économique et Social Régional tient à veiller à la sauvegarde du paysage et à la sécurité des habitants.

Estimant qu'il est trop tard pour s'opposer à l'éolien, le CESR considère au contraire qu'il doit apporter matière à former, entreprendre et développer.

... mais redouté par les habitants

Les habitants craignent pour la mer, pour leur paysage : « quand des éoliennes s'installent chez vous, c'est l'horreur ». Ils craignent pour le tourisme qui les fait vivre, pour leur port de pêche, demandent pourquoi installer dans la même région éoliennes et centrales nucléaires. Plusieurs refusent l'idée que les éoliennes puissent leur amener de nouveaux touristes. Une autre participante estime que « si l'on prévoit d'indemniser les métiers de la mer, c'est qu'on savait qu'on allait leur nuire ».

Certaines associations ont plusieurs fois dénoncé l'émission de CO² des centrales thermiques qui assurent le relais des éoliennes quand manque le vent. Certains participants craignent même que ces émissions augmentent avec le nombre d'éoliennes.

Au plan économique, le coût de rachat de l'énergie produite par l'éolien en mer est jugé trop cher ; certains regrettent que seuls les groupes privés se lancent dans l'aventure et que les projets ne soient pas mis en œuvre par des entreprises publiques.

Des pêcheurs ont largement fait entendre leur désaccord - « les éoliennes à terre arrivent à saturation, alors on va les mettre en mer » - et leurs inquiétudes :

- crainte de voir ce parc des Deux Côtes suivi par d'autres et de nombreuses éoliennes transformer la Manche en forêt de mâts, donc de récifs : si 4500 des 6000MW prévus sont produits dans la Manche, cela représente près de 1000 éoliennes
- crainte de voir le territoire de pêche réduit, la navigation interdite aux abords des mâts et donc l'exode de la flottille de pêche
- crainte que les champs magnétiques perturbent les migrations des bancs de poissons, leur reproduction, et empêchent de capter tout SOS marin dans cette zone
- crainte pour la sécurité des bateaux et des hommes
- crainte de voir la manne fiscale détruire une tradition de pêche millénaire
- crainte que les pêcheurs ne perçoivent guère d'indemnisation : « la DG XIV et la DG XVI (des communautés européennes) disent qu'indemniser seulement des pêcheurs serait discriminatoire »
- crainte d'une vaste friche d'éoliennes abandonnées dans 20 ans.

Par ailleurs, un pêcheur signale que la coquille Saint-Jacques se situe plus en amont du projet. Un autre estime que le projet des Deux Côtes ne le gêne pas.



Une responsable de la FED (Fédération Environnement Durable) s'exclame: « on n'est pas là pour débattre, on est là pour dénoncer !».

Le projet de La Compagnie du Vent

La Compagnie du Vent rappelle qu'elle a aujourd'hui construit des éoliennes produisant 256 MW, soit la consommation d'une ville de 300 000 habitants. Ses ingénieurs insistent sur l'intérêt de l'éolien en mer où le vent, plus fréquent, permet aux machines de produire à 90% du temps. Ils évoquent aussi le projet d'une usine de production de mâts éoliens à proximité de la Manche.

Alors que les zones propices ne sont pas encore définitivement arrêtées, La Compagnie du Vent est accusée de prendre une longueur d'avance sur ses concurrents, même si, comme l'indique le représentant de l'État, elle risque aussi de voir son projet simplement non éligible.

Écologie Sans Frontière s'étonne du procès d'intention qui est fait au projet et demande quelles dispositions réglementaires et financières permettront enfin le développement de cette filière industrielle.